

Le salut: sécurité éternelle ou sécurité conditionnelle pour le croyant ?



Claude Frank



Ce thème d'importance a fait l'objet de nombreux écrits, débats et controverses. Il en demeure toutefois une vraie question que chaque chrétien se pose un jour ou l'autre:

« Sauvé un jour, sauvé pour toujours » ?

Qu'en dit la Bible, Parole de Dieu ?

Dans le Nouveau Testament, il y a environ une trentaine de passages concernant la sécurité éternelle du croyant et 57 autres passages qui font référence à la sécurité conditionnelle.

Pour exemples:

Sécurité éternelle

[Jean 3.36](#): Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui.

[Jean 5-24](#): En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.

[Jean 10.28](#): Je leur donne la vie éternelle; et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main.

[Jean 6-40](#): La volonté de mon Père, c'est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour.

[Jean 6.47](#) : En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi a la vie éternelle.

Sécurité conditionnelle

[Matthieu 10.22](#) : Vous serez haïs de tous, à cause de mon nom ; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

[1 Corinthiens 6.9-10](#): Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu.

[Hébreux 3.14](#) : Car nous sommes devenus participants de Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avons au commencement,

[Apocalypse 21.7-8](#) : Celui qui vaincra héritera ces choses ; je serai son Dieu, et il sera mon fils. Mais pour les lâches, les incrédules, les abominables, les meurtriers, les impudiques, les enchanteurs, les

idolâtres, et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la seconde mort.

[1 Corinthiens 15.1-2](#) : Je vous rappelle, frères, l'Évangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel vous avez persévéré, et par lequel vous êtes sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai annoncé ; autrement, vous auriez cru en vain.

D'autres passages pour d'autres cas

[Hébreux 6.4-6](#): Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie.

[Hébreux 10.26-29](#) : Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

[2 Pierre 2.20-22](#); En effet, si, après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai: Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier.

Qu'en disent les théologiens ?

Jean Calvin (1509-1564) dans sa théologie, traite de la persévérance des saints (sécurité éternelle), tandis que **Jacobus Arminius** (1560-1609) s'oppose à ce concept en avertissant les chrétiens qu'ils peuvent être déçus de la grâce (sécurité conditionnelle). L'arminianisme était né.

Dès lors comment s'y retrouver quand chacun des protagonistes s'appuie fermement sur des passages bibliques ? La controverse va bon train, Charles Ier d'Angleterre et l'archevêque de Canterbury, **William Laud** pratiquent un anglicanisme teinté d'arminianisme. Cette orientation est vivement combattue par les calvinistes rigoureux qui prendront le nom de puritains... Ce conflit va se répercuter sur le plan politique et fût même l'une des causes de la Révolution anglaise de 1641-1649 !

R.A Torrey s'efforce de s'y retrouver:

« Si je comprends bien la conception de Calvin, il n'a pas enseigné la persévérance des saints, mais celle du Sauveur. Alors qu'il dit que les saints ne sont absolument pas fiables et peuvent tomber chaque jour et à chaque heure. Il dit aussi que le Sauveur veille toujours et qu'il est toujours fidèle car il intercède pour les croyants ([Hébreux 7.25](#)), que ceux qui croient en Lui ne périront jamais ([Jean 10.28](#)) et il a donné Sa parole pour l'affirmer, Lui, comme Son Père nous garderont jusqu'à la fin et personne ne peut nous ravir de Sa main (Jean 10.28-29). Cela ne veut pas dire que si un homme est né de nouveau et qu'ensuite il se vautre dans le péché, il ne sera pas perdu pour toujours. Cela signifie que si quelqu'un est né de nouveau, Jésus-Christ veillera à ce qu'il ne se vautre pas dans le péché, mais qu'il entreprendra de le récupérer, comme le Bon Berger ira à la recherche de la brebis perdue ([Luc 15.4](#)). Mais si quelqu'un se vautre dans le péché et continue à pécher, c'est la preuve qu'il n'est pas un

enfant de Dieu, qu'il n'est pas sauvé et qu'il n'a jamais été régénéré ([1 Jean 2.1](#)) »

« Ce que les Arminiens contestent - reprend Torrey -, ce n'est pas la doctrine de la fidélité du Sauveur, ni qu'il restera fidèle même si nous sommes infidèles: la doctrine à laquelle ils n'adhèrent pas est celle qui prétend: « sauvé un jour, sauvé toujours », comme si quelqu'un pouvait continuer à pécher, en cherchant à se justifier, se disant: « j'ai été sauvé, par conséquent, j'ai été en état de grâce et je le suis toujours » conclut-il.

En conclusion

Si tant de chrétiens ont été divisés au cours de l'histoire de l'Eglise sur la question de la sécurité éternelle ou conditionnelle du salut, c'est que l'Écriture n'enseigne pas clairement l'une ou l'autre solution. « La Bible n'est-elle pas un traité de dogmatique, mais un livre de vie ? » s'interroge A. Kuen.

Or, dans la vie, il y a des moments où l'on risque d'être ébranlé dans sa foi, de se demander si l'on tiendra jusqu'à la fin... Dans ces moments là, certains versets peuvent nous rassurer: « Nul ne les ravira de ma main » ou encore « Celui qui a commencé en vous cette bonne oeuvre la rendra parfaite pour le jour de Christ » .

A d'autres moments, nous pourrions être présomptueux et nous dire: « De toute façon, quoi que je fasse, je suis sauvé ». Alors d'autres versets nous rappellent que nous sommes sauvés: « à condition de retenir jusqu'à la fin l'assurance que nous avons au commencement, autrement nous aurions cru en vain », et « Vous courriez bien, qui vous a arrêté ? ».

On ne joue pas avec son salut. « C'est pourquoi, si quelqu'un se croit debout, qu'il prenne garde de ne pas tomber ! » ([1 Corinthiens 10.12](#)).

Claude Enseignements
Frank bibliques

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



289 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com